

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°09/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : AMENAGEMENT DE SECURITE RUE AIME PINEL –
APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Exposé du Maire

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sur les voiries communales, un projet d'aménagement a été élaboré pour ralentir la vitesse des véhicules sur la rue Aimé Pinel.

A cet effet, trois ralentisseurs de type "vague" seraient installés entre le premier virage situé après la rue Pasteur et la limite communale avec Chavanoz. Le coût des travaux est estimé à 50.000 € hors taxes et sera inscrit au Budget Primitif 2021.

Présenté au service "Aménagement" du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, le projet a reçu un avis favorable à sa réalisation.

En conséquence, nous vous proposons de valider cet aménagement de sécurité et autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet d'aménagement de sécurité sur la rue Aimé Pinel tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, au titre des amendes de police.

☞ Sollicite le Département pour un démarrage anticipé des travaux, avant notification de la subvention éventuellement attribuée à la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 25 janvier 2021
Le Maire,

